



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_21

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- JARDIN D'ENFANTS DE ST DALMAS - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 2 Juillet 2021, le conseil municipal avait approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence 06 pour le projet relatif à l'aménagement du jardin d'enfants du petit bois.

A la suite d'une consultation, l'atelier Amarante a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci vient de remettre son avant projet sommaire.

L'esquisse du projet a été transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

-Travaux d'aménagement : 135.780 €

AR Prefecture

006-210601639-20220114-2022_21-DE

Reçu le 17/01/2022

Publié le 17/01/2022

-Honoraires (MO, géomètre, etc.) : ~~27 000 €~~

-Total HT 162 780 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-Fonds de concours CARF : 70 839,60 €

(anciennement affecté à la rénovation de la piscine)

-Département : 27 582,00 €

(30 % du reste à financer)

-Don (association des Maires 06) 50 000,00 €

-Commune de Tende 14 358,40 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

-Approuve l'avant-projet sommaire du réaménagement du jardin d'enfants pour un montant total hors taxes de 162.780 euros

-Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévus au plan de financement et notamment la réaffectation du fonds de concours de la CARF précédemment affecté à la réhabilitation de la piscine

Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :